

Fiche 5.3 –FAQ – Le sacrement du pardon

1. Pourquoi dois-je confesser mes péchés à un prêtre?

R – C'est ainsi que Jésus a institué le sacrement du pardon. Il a dit à ses apôtres que, tout comme Dieu le Père l'avait envoyé pour nous sauver de nos péchés, il leur donnait le pouvoir de remettre les péchés (Jean 20,23). Cette mission des apôtres est remplie aujourd'hui par les prêtres. C'est réellement Dieu qui pardonne tes péchés. Le prêtre est l'instrument que Dieu utilise en passant par ses oreilles, sa voix et sa présence. Le prêtre représente également l'Église qui est blessée, elle aussi, par les péchés.

2. Un prêtre peut-il répéter à quelqu'un d'autre ce que je lui dis?

R – Non. Un prêtre est tenu au secret et ne peut jamais révéler les péchés que tu lui confies. Puisque les prêtres agissent au nom de Dieu, c'est véritablement à Dieu que tu diras tes péchés.

3. Pourquoi dit-on que l'on célèbre le sacrement du pardon?

R – On dit que l'on célèbre le sacrement du pardon parce que nous célébrons avec joie l'amour que Dieu nous donne ainsi que sa miséricorde.

4. Est-ce possible de se sentir nerveuse ou nerveux à l'idée d'aller se confesser?

R – Il est possible d'être nerveuse ou nerveux au moment de la confession. Ce n'est pas facile de reconnaître tes fautes et d'en faire part à quelqu'un. Lorsque tu vas rencontrer le prêtre, tu peux lui dire que tu es nerveuse ou nerveux. Il va te rassurer afin que tu sois plus à l'aise.

5. Quels péchés dois-je confesser?

R – Il faut confesser tous tes péchés. En faisant ton examen de conscience, regarde dans ton cœur et rappelle-toi les moments où tes actions et tes paroles ont fait du mal à ta relation avec Dieu et à ta relation avec les autres. Un péché, c'est quelque chose que tu savais qui était mal, mais que tu as choisi de faire quand même; ce peut être aussi une bonne action que tu as refusé de faire (p. ex., refus de rendre un service à quelqu'un, refus de partager avec quelqu'un qui a moins que toi). Ce sont ces actions et ces paroles que tu vas confesser à Dieu.

6. Combien de péchés dois-je confesser?

R – Tu dois confesser tous les péchés dont tu te souviens.

7. Qu'est-ce qui arrive si j'oublie les mots que je dois dire?

R – Tu peux dire : « J'ai oublié ce que je voulais dire. » Le prêtre pourra te guider pour te rappeler les mots à dire.

8. Est-ce que Dieu m'aime moins si je fais beaucoup de péchés?

R – Jamais. Jésus est venu nous guérir du péché et rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu! Il nous aime tellement!

9. Qu'est-ce qui se passe au moment de la confession?

R – La confession comprend quatre parties : la contrition, la confession, l'absolution et la pénitence.

La contrition est le regret d'avoir choisi de faire ce que l'on savait qui était mal. La contrition est l'acte le plus important de la pénitente ou du pénitent.

Cela veut dire que je regrette d'avoir fait le mal; je suis peinée ou peiné parce que je n'ai pas fait le bien.

La confession, c'est dire nos péchés à voix haute au prêtre.

L'absolution est lorsque le prêtre prononce les paroles par lesquelles Dieu se réconcilie avec nous qui avons péché.

La pénitence est l'acte de réparation que le prêtre nous demande de faire pour nous aider à réparer notre relation avec Dieu. La pénitence n'est pas une punition : elle est un premier pas qui montre que je veux faire le bien. Le prêtre nous donne la pénitence avant de nous donner l'absolution. Nous faisons la pénitence après avoir reçu l'absolution.

10. À quelle fréquence devrais-je aller à la confession?

R – À chaque fois que tu en ressens le besoin! Dieu sera toujours là. La miséricorde de Dieu est un cadeau qu'il nous donne continuellement à travers l'Église. Nous pouvons la recevoir aussi souvent que nous voulons.

L'Église demande que nous allions à la confession au moins une fois par année, de préférence pendant le carême et le temps de Pâques.